Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID: 032-213202427-20231213-DE_13122023_01-DE

N° INSEE: 32242

COMMUNE DE MASSEUBE - GERS -

Exercice 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

DECISION MODIFICATIVE N°4

Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 13 VOTES: Pour 13 Contre 0 Abstention 0 Date de convocation : 08/12/2023

L'an 2023, le treize décembre le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Roger BREIL, Maire de Masseube.

Présents:

Mr BOUCHER Daniel, Mr BREIL Roger, Mme COURREGES Ghislaine, Mr DANIELI Sébastien,

Mme DATTAS Betty, Mr DUTOYA Raymond, Mr GARBAY Jacques, Mme MILESI Isabelle,

Mr NADALET Christian, Mr RIEU Alain, Mme SOURIGUERE Véronique.

Excusés:

Mme BONNET Marie-Josée, Mme DELRIEU Nelly, Mme LABAT Marie-Paule, Mr BIFFI Patrick.

Absent:

Mr CANO Anthony.

Procurations: Mme BONNET Marie-Josée donne procuration à Mr DUTOYA Raymond.

Mr BIFFI Patrick donne procuration à Mr BOUCHER Daniel.

Secrétaire de séance : Mr GARBAY Jacques.

Objet:

DECISION MODIFICATIVE Nº4 - MAIRIE

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65748 (65) : Subv. MASSEUBE XV	6 000,00		
65748 (65) : Subv. MASSEUBE XV Exceptionnelle	1 000,00		
65748 (65) : Subv. MASSEUBE XV Ecole Rugby	500,00		
65748 (65) : Subv. AVENIR MASSYLVAIN	-6 000,000		
65748 (65) : Subv. AVENIR MASSYLVAIN Exceptionnelle	-1 000,00		
65748 (65) : Subv. AVENIR MASSYLVAIN Ecole Rugby	-500,00		
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Certifié exécutoire par Roger BREIL, Le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 20 décembre 2023 et de la publication le 20 décembre 2023.

A MASSEUBE, le 20 décembre 2023.

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire, Roger BREIL.